PACIFIER, RÉPARER, ENTRETENIR.
LE COMTÉ DE FOIX ENTRE 1572 ET 1610,
D'APRÈS DES DOCUMENTS CONSERVÉS AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Isabelle Pébay-Clottes

Léonard Gaultier, *Henri IV en buste,* burin, vers 1600
Pau, Musée national du château, P.54.17.129

Poursuivant la publication des archives concernant le comté de Foix conservées aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, nous avons réuni ici plusieurs actes, rapports, lettres ou suppliques, qui rendent compte de l'état de ce domaine d'Henri III de Navarre, futur Henri IV de France, pendant et après la période des guerres de Religion.

Même si les plaintes sur les destructions, les mauvaises récoltes et la dureté des temps sont de véritables lieux communs dans les archives financières, puisqu'elles servent de justification à des demandes de délai de paiement ou de remise des sommes dues, ces documents dressent un tableau bien noir des conditions difficiles du comté de Foix, où les combats firent rage au XVI^{e} siècle : domaine des rois de Navarre, devenus protestants depuis que, à la Noël 1560, Jeanne d'Albret se convertit à la nouvelle religion, situé aux portes de la ville de Toulouse, bastion du catholicisme, le comté de Foix connut effectivement peu de périodes de paix pendant la seconde moitié du XVI^{e} siècle.

D'autres pièces concernent les travaux à faire aux fortifications du comté, jusqu'aux toutes premières années du XVII^{e} siècle et la mort d'Henri IV. Elles permettent de percevoir l'importance des chantiers, indispensables pendant et après les périodes de troubles peu favorables à leur entretien, faute d'argent, faute aussi de bras et de temps à lui consacrer...

Plusieurs de ces pièces n'ont pu être retranscrites intégralement, en raison de leur mauvais état de conservation : les Archives départementales des Basses-Pyrénées (actuelles Pyrénées-Atlantiques) furent en effet victimes d'un terrible incendie en 1908, dans lequel disparurent de nombreux documents, laissant d'autres très détériorés par les flammes. C'est le cas pour certaines pièces encore conservées des comptes du domaine du comté de Foix qui ne font donc l'objet que d'une simple analyse.

Le comté de Foix au XVI^{e} siècle : une situation troublée

B 2210

11 mai 1574. Deux lettres envoyées par Pierre de Serres[1], trésorier du comté de Foix, à la Chambre des comptes de Nérac et au trésorier du duché d'Albret, au sujet des recettes du comté qu'il n'a pas encore remises.

Pierre de Serres y évoque les grands dangers qui l'ont empêché de remplir son devoir car il n'a pu se rendre à Toulouse pour y déposer le

1 Pierre de Serres fut trésorier du domaine du comté de Foix de 1573 à 1581.

montant des recettes du comté de Foix. Il ne remettra effectivement cet argent que plus de six mois plus tard, comme l'atteste sa quittance[2].

[...] Messieurs de La Isle[3] *et Dusson*[4] *sçavent en quel dangier je me suys mis quelques jours y a, pour sonder le gay sans atendre les solicitations que j'en ay receues par vostre despeche. Croiés le, je vous supplye Monsieur, et que moins est-il possible s'ayder de lettre de change, estant nonseulement le grand commerse descrié, mays aussi les simples marchés, come tout est icy en friche. Si bien que ne tenent lesd. deniers asseurés en mon logis de ceste ville* [de Foix]*, il les a falu retirer dans le chasteau ou ilz sont a present toutz prestz a dellivrer, sellon la volonté du roy*[5] *nostre maistre.*

Ce porteur a rendeu aussi la despeche des estatz[6] *de ce conté, desquelz j'atendz l'issue si longue et si maigre que le service de Sa Magesté n'en poura pas de beaucop prevaloir, tant ce puple est nourry en meffiance et liberté desmesuree, qu'il fault a la verité refrenner d'ung moien extraordinaire. Dieu veulle que ce soyt bien tost [...]*

Annexé :

22 novembre 1574. Bordereau des 6 762 livres 14 sous tournois en espèces que le trésorier du comté de Foix a remis au commis du trésorier d'Albret à Toulouse.

---

2 Il faut dire que l'année 1574 fut particulièrement troublée dans le comté de Foix. Henri de Navarre était loin de ses domaines, retenu prisonnier à la cour de France depuis la Saint-Barthélemy qui suivit son mariage avec Marguerite de Valois (18 et 24 août 1572). Les réformés s'étant organisés selon de grandes régions, le pays de Foix dépendait alors de Montauban. C'est de là que, le 20 septembre 1573, l'on envoya Laguimerie prendre la tête des réformés du comté. Il s'empara de Ludiès peu après son arrivée et au mois de mars suivant prit Saverdun. Les états du pays de Foix le confirmèrent dans la charge de gouverneur général. En juillet 1574, les protestants du Carla, de Sabarat et du Mas d'Azil s'emparaient aussi du couvent des Salenques, qu'ils pillèrent et brûlèrent, forçant les religieuses à trouver refuge au château de Pailhès. Claudine Pailhès dir., *D'or et de sang. Le XVI^e siècle ariégeois*, catalogue de l'exposition des Archives départementales de l'Ariège mai-octobre 1992, Foix, Conseil général de l'Ariège, 1992, p. 154.

3 Il s'agit de Pierre de Roquefort, seigneur de la Hille, qui fut capitaine du château de Foix. On trouve généralement son nom orthographié La Isle ou l'Isle. Charles de La Hitte, *Lettres inédites de Henry IV à M. de Pailhès, gouverneur du comté de Foix et aux consuls de la ville de Foix. 1576-1602*, Paris, Honoré Champion, Auch, Cocharaux frères, 1896, p. 35, n. 1.

4 Un Jean d'Usson ou Dusson était chancelier de la reine de Navarre Jeanne d'Albret. Son fils François fut maître des requêtes du roi de Navarre, juge-mage et lieutenant général du pays de Foix. Charles de La Hitte, *op. cit.*, p. 50, n. 1.

5 Il s'agit bien évidemment d'Henri de Navarre.

6 Les états de Foix étaient constitués de représentants de la noblesse, du clergé et des communautés d'habitants. Leur rôle consistait essentiellement dans le vote et la répartition des impôts, au nom du souverain. G. Arnaud, *Mémoire sur les Etats de Foix*, Toulouse, Privat, 1904 et Claudine Pailhès dir., *Histoire de Foix et de la haute Ariège*, Toulouse, Privat, 1996, p. 92-93.

B 1172

1578-1582. Pièces diverses concernant le comté de Foix.

Décembre 1579. Supplique des consuls et habitants de Saverdun au roi de Navarre pour être exemptés du paiement de 117 écus sol *pour le paiement des restes deues aux restres*[7] *venus en ce royaulme aux derniers troubles pour le secours et maintention de la religion refformé de laquelle les suppliantz font profession.*

Ils remontrent qu'il leur est impossible de payer cette somme car ils ont été *entierement ruynés et pilhés a la prinse de lad. ville*[8] *et par l'infertilité de la recolte derniere, sy apouvris qu'ilz n'ont de quoy se pouvoir norrir, estantz la pluspart desd. habitans constrainctz aller sa et la gaigner leur vie, tellement que s'il leur falhoyt paier lad. somme, mesmes sy promptement que par led. commissaire est mandé* [dans un délai de 15 jours]*, il fauldroyt qu'ilz quittassent et abandonassent lad. ville. A ceste cause et que leurd. pouvretté est sy notoire a chascun qu'il n'est bezoing d'en faire autre preuve que celle que vostred. Magesté en a veue [...]*[9].

À défaut d'exemption, ils demandent des délais de paiement.

9 mars 1580. Mandement d'Henri d'Albret, baron de Miossens[10], défendant à tous créanciers de membres des états de Foix d'importuner leurs débiteurs pendant la tenue des états convoqués le 10 mars 1580 *pour adviser les moiens plus utilles et necessaires pour parvenir a l'entier*

---

7 Au sens militaire du terme, les reîtres étaient des cavaliers allemands. Un sens élargi désigne tous les mercenaires d'origine allemande, régulièrement employés pendant les guerres de religion en France. Leur brutalité était redoutée.

8 La ville de Saverdun a été prise et reprise par catholiques et protestants au XVI[e] siècle : en 1578, les catholiques du sieur Maure s'emparèrent du château, avant d'en être rapidement chassés. En 1579, Catherine de Médicis séjournait dans cette ville, qui était alors rendue aux catholiques et placée sous la conservation du sieur de Pailhès. Après son départ, Saverdun repassa aux mains des réformés, quand Henri de Navarre nomma comme gouverneur, Germain de Miglos, seigneur de Cubières. Claudine Pailhès dir., *D'or et de sang, op. cit.*, p. 155. Casimir Barrière-Flavy, *Histoire de la ville et de la châtellenie de Saverdun*, Toulouse-Paris, Privat-Picart, 1890.

9 Henri de Navarre est venu à Saverdun à plusieurs reprises en 1579, puisqu'il effectua deux séjours dans son comté de Foix cette même année. Il n'y logea toutefois pas, faisant sa résidence à Mazères. Voir Isabelle Pébay-Clottes, « Les archives financières, sources de l'histoire des séjours d'Henri de Navarre dans le comté de Foix », *Archives ariégeoises*, 6, 2014, p. 111-142.

10 Henri d'Albret, baron de Miossens est le fils de Jean d'Albret et Suzanne de Bourbon-Busset qui fut gouvernante du petit Henri de Navarre au château de Coarraze. Il suivit Henri de Navarre à Paris en 1572 et lors des massacres de la Saint-Barthélemy, ne dut son salut qu'à l'intervention de Marguerite de Valois. Converti au catholicisme, il fut député auprès d'Henri III en Pologne en 1574. En janvier 1576, Henri de Navarre lui écrivait comme au premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur et lieutenant général en ses pays de Béarn et Basse-Navarre. Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives d'Henri IV*, t.1, *1562-1584*, Paris, Imprimerie royale, 1843, p. 81.

establissement de la paix et reunyr les volontez des subjectz de Sa Majesté, estant le vray remede de les maintenir en concorde[11].

B 2498

12 décembre 1581. Lettre autographe signée du sieur de Pailhès[12] au trésorier commis à la recette du comté de Foix[13], pour délivrer 30 écus sol à François d'Usson, juge mage du comté, qui va se rendre auprès du roi de Navarre *afin de luy faire entendre certains affaires tres importans a son service et a la conservation des villes principales de sondict comté*[14].

Au pied : 13 décembre 1581. Quittance autographe signée *Dusson*.

B 1172

29 mars 1582. Attestation d'Henri d'Albret, baron de Miossens, pour le trésorier du comté de Foix.

Nous Henry d'Albret, seigneur et baron de Miossens, Coarraze et Gerderest, senneschal, gouverneur et lieutenant general pour le roy de Navarre en son comté de Foix, terre souveraine de Donnezan et aultres qui en deppendent etc., certiffions et attestons a tous ceulx qu'il apartiendra que estans nous arrivéz en ceste comté de Foix le XV^e^ de janvier dernier passé, nous avons trouvé les choses en tel desordre et confuzion, qu'il n'y avoit ville ny lieu dud. comté qui jouyt du benefice de la paix, au contraire, la justice n'avoyt l'auctorité que luy apartient, les meschans et impatiens du repoz couroyent partout et le commerce qui est tant necessaire a tous

---

11 On est alors au cœur de la septième guerre de religion, qui avait commencé par la prise de La Fère par le prince de Condé à l'automne 1579. En avril 1580, le roi de Navarre s'emparait à son tour de la ville de Cahors. On était donc bien loin de « l'entier établissement de la paix » et de la « concorde » que devait assurer la tenue des états de Foix, garantie par le mandement du sieur de Miossens et il s'agissait surtout de lever de l'argent pour soutenir le parti du roi de Navarre. Cette guerre se termina par le traité de Fleix signé le 26 novembre 1580.

12 Jacques de Villemur, seigneur de Pailhès, fut nommé gouverneur du comté de Foix en 1566, après en avoir été le lieutenant général. Lorsqu'il mourut à la fin de l'année 1582, son fils Blaise lui succéda jusqu'en 1584. Adelin Moulis, *Dictionnaire biographique et généalogique des ariégeois*, Nîmes, C. Lacour, 2001, p. 924.

13 Le trésorier du comté de Foix était alors Jacques de Labasse.

14 Henri de Navarre lui répondit sans tarder : dès le 3 janvier suivant, il lui annonçait que ne pouvant venir en personne, il lui envoyait son cousin Henri d'Albret : « je n'ay pu faire election de personne plus propre pour y aller faire ung passaige que de mon cousin le sr de Myossans, tant pour la grande affection qu'il porte au bien de mes affaires que pour la creance et aucthorité qu'il a de longue main acquise en mond. comté. » Charles de La Hitte, *op. cit*., p. 44-45.

pais estoit interrompu. Brief, tout y alloit fort mal[15]*. Ce que nous certifions a la requisition du tresorier dud. Foix*[16] *pour luy servir ainsi que de raison ou il apartiendra.*

Faict a Varilles le XXIX[e] *jour de mars l'an mil V*[c] *quatre-vingtz-et-deux.*

Henry d'Albret

Pièces concernant la gouvernance, l'entretien et la réparation des châteaux et bâtiments du comté de Foix

B 2373

1579. Paiement des gages du sieur de Cubières[17], seigneur de Miglos, capitaine de Saverdun.

B 2375

Nérac, 13 août 1579

Ordonnance originale d'Henri III de Navarre pour le paiement du sieur de Dain[18], lieutenant du capitaine du château de Foix pour avoir amené, avec six soldats, un charpentier et deux valets, deux pièces d'artillerie depuis Le Carla jusqu'au château de Foix.

Annexé : (s.d.) Mémoire des dépenses du sieur de Dain pour ces six jours.

---

15 L'édit de Fleix n'avait pas empêché les troubles armés de se poursuivre dans le comté de Foix. Au mois de mai, catholiques puis protestants prirent et reprirent la capitale, enchaînant les destructions, celle du temple puis celle de l'abbaye. Le paroxysme fut atteint lors de la prise de Tarascon, en septembre suivant, par les troupes du sieur d'Audou, suivie en décembre par l'assaut des catholiques contre Pamiers, alors entièrement passée à la réforme. Henri de Navarre renvoya donc le baron de Miossens faire appliquer l'édit de paix si mal respecté, convoquer les états du comté et « faire entendre aux sujets de Sa Majesté qu'un chacun d'un parti et d'autre eut à vivre en bonne paix, à peine de crime capital ». Cité par Jean-Jacques Delescazes, *Le Mémorial historique, contenant la narration des troubles et ce qui est arrivé diversement de plus remarquable dans le païs de Foix & diocèse de Pamies, depuis l'an de grace 1490. jusques à 1640,* Toulouse, Colomiez, 1644, p. 132. Il devait finalement nommer Jean-Claude de Lévis, sieur d'Audou en 1584 comme gouverneur et sénéchal du comté de Foix, ce qui lui permit de ramener un calme relatif dans ses domaines.

16 Il s'agit toujours de Jacques de Labasse, qui resta trésorier du comté de Foix jusqu'en 1583.

17 Voir note 8.

18 Ce réformé, aussi appelé Le Dain, était toujours en place en mai 1582, lorsque les troubles armés mirent aux prises catholiques et protestants de la ville de Foix : il mit en sécurité dans le château les réformés menacés de mort par les catholiques. Charles de La Hitte, *op.cit*, p. 50, note 3. Voir aussi infra note 20.

B 2397

Dossier relatif aux réparations du château de Foix[19]

(Pièces en très mauvais état)

1er septembre 1578 : Déclaration du capitaine du château de Foix, noble Jacques de Brenieu[20], sur la nécessité de faire des réparations urgentes au château.

L'an mil cinq cens soixante-dix-huict et le premier jour de septembre, est compareu par-devant nous, juge maige, lieutenant, advocat et procureur du roy de Navarre au comté de Foix soubzsignés, noble Jacques de Brenieu, seigneur dud. lieu, cappitaine pour Sa Magesté du chasteau de Foix, lequel nous auroit declairé, que en recognoissant de plus en plus les commodités ou incomodités dud. chasteau, la conservations duquel il a chere sur toutes les choses de ce monde, a truvé estre trenessaire [sic], oultre les reparations et fortiffications cy-devant despuis qu'il y comande faictes, que les trois grandes tours et corps du logis ou il se tient, soyent bien recouvertz, car la reuyne y est telle que il y pleut partout et lesd. tours et corps de logis se desperissent jusques aux fondementz.

Et dailheurs, nous auroit remonstré enplement, que estant-il parmy du puple contraire et fort adversaire a sa relligion, lisentié de long temps par les tollerances des guerres civilles passees a la felonnie et rebellion, il est a panser que se vouyant maintenant aulcunement obstrainctz par le renouvellement du cappitaine en lad. plasse, ilz pouroient comploter

---

19 En 1576 déjà, lors de la mission d'un maître des requêtes et d'un auditeur des comptes dans le comté de Foix pour mettre en ferme le domaine royal, il fut procédé à une vérification des couvertures des tours du château et décidé de faire construire trois guérites. Le devis d'un montant de 719 livres tournois (fournitures de matériaux et besogne) fut alors trouvé trop élevé. Cité par F. Pasquier et R. Roger, *Château de Foix. Notice historique et archéologique accompagnée de gravures et de plans*, Foix, Imprimerie Gadrat aîné, 1900, p. 46-47.

20 Jacques de Brenieu, gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, fut nommé par Henri de Navarre comme capitaine du château de Foix au début de l'année 1578, lorsque le roi vint dans son comté. Ses exactions contre les biens de l'Église catholique - destruction de l'église de Montgauzy, pillage de l'abbaye de Saint-Volusien - provoquèrent sa destitution. Il fut toutefois nommé capitaine du château de Lectoure en 1584, y succédant au capitaine Jean Le Comte, qui lui-même devint capitaine du château de Foix et le resta malgré ses démêlés avec le sieur d'Audou, jusqu'à la fin du XVIe siècle. Charles de La Hitte (*op. cit.*, p. 35 et 39) et les historiens à sa suite donnent une date erronée pour l'arrivée de Brenieu à Foix, celle de 1580. Ce document montre de façon irréfutable qu'il était présent depuis 1578, ainsi que l'indique Delescazes. « Henry IV, Roy de Navarre, ayant fait son entrée dans la Ville de Foix, avant son despart, déjesta le Sieur de Lahille Catholique du gouvernement du Chasteau d'icelle et à la persuasion des Huguenots, commis à la place du susdit le Capitaine Brignon, qui pour plus grande affliction establit son Lieutenant le Capitaine Deing, tous deux Huguenots. » J. J. Delescazes, *op. cit.*, p. 125-156. Outre La Hille et Brenieu, il semble qu'un troisième homme ait exercé les fonctions de capitaine du château de Foix, Jean de Serres. Charles de La Hitte, *op. cit.*, p. 35, n. 3.

ung jour a leur advantaige contre lad. plasse, sur laquelle ilz ont mesmes entreprins, sellon le bruit comun du temps du predecesseur dernier cappitaine, le seigneur de Laislhe[21] *; a ceste cause que l'une des plus grandes ocasions qu'on doibt avoir d'employer quelques deniers pour ce ranfourcer en lad. plasse et pour avoir accez libre a la riviere et pourvoir a l'usaige de l'eaue, sans laquelle il est inpousible de tenir lad. plasse, comme estant l'ung des elementz que, quant a la cisterne, on ne peult faire aulcun certain estat de tant que, comme il nous est certain, elle est despuis longtemps y a tellement ruinee qu'elle ne tient une goutte d'eaue, quoy que lesd. seigneurs de Laislhes et led. seigneur de Brenieu [aient employé] tous moyens et par toutz mesmes essais a la faire servir.*

Quoy qu'il en soyt, led. seigneur de Brenieu auroyt remonstré que pour toute plus grande assurance et pour remectre aud. chasteau toutes ses dependences enciennes et jouir en tout temps paissiblement de l'eaue, nonnobstant tous enpechemens de lad. ville ou aultres, il failhoit renfermer aud. chasteau la tour qui est acesfins anciennement bastie pres du molin de Sa Magesté, affiesvé au seigneur [...], et pour ce faire rebastir la mura[ilhe] [...] de fons en comble, qui jadis joignoit a celles dud. chasteau lad. tour, comme plus a plain no[us] pourions veoir, nous transportant sur (sur) le lieu […].

Lequel ayant le tout bien murement consideré, d'ung comun advis et bon accord, aurions truvé bon et fort necessaire que pour l'assurance de lad. plasse, lad. fortification et redification de lad. murailhe feust faicte et lad. tour joincte comme elle estoyt encienement aud. chasteau.

Au moyen de quoy, lad. plasse demurera comme inprenable, respectee et redobtee, selon l'ancienetté et sa belle merque.

Mais d'aultant que c'estoyt une besoigne de grand pris, nous aurions declairé ne vouloir toucher a l'ordonnance des deniers pour faire icelle reparation, mais que sy bon sembloyt aud. seigneur de Brenieu, il en advertiroyt Sad. Magesté et luy envoyeroit ce present nostre proces-verbal.

A quoy nous auroyt respondeu led. seigneur de Brenieu que l'hiver aprochant, sy l'on tardoyt plus longuement a mettre la main a lad. oeuvre, il seroit inpoussible d'y travailher ; et de la pouroit sourtir quelque maulvaix et trop domaigable inconveniant, par quoy voulant-il preferer le service du roy, son maistre, et la conservation assuree de lad. plasse a tous ses biens

21 Pierre de Roquefort, seigneur de la Hille. Voir supra note 3.

et plus particulieres comodittés, il offroit, soubz l'assurance qu'il avoit d'estre rambourcé des finances de Sad. Magesté, fornir de ses deniers propres a lad. reparation, nous requerant sulement la faire proclamer en la fourme acoustumee ; ce que a l'instant aurons mandé faire au sergent-trompette de lad. ville de Foix, par troys divers jours de marché d'icelle.

Et advenu le dixiesme jour dud. moys assigné par led. sergent-trompete pour faire la delivrance desd. reparations et fortifications au moings-disant, le susd. sergent-trompete nous auroit rappourté avoir icelles publiees par troys divers jours de marché de lad. ville et en la plasse d'icelle estre assamblés plussieurs maistres massons, tant de la ville de Varilhes, de la Bastide-de-Serron, de Rieus, que de lad. ville de Foix, et plussieurs charpentiers, lesquels, a la requisition dud. seigneur de Brenieu, nous aurions faict appoincter, et a iceulx monstré et faict veoir ce qui estoyt a faire a la susd. reparations et fortifications, ou c'est truvé y avoir a bastir sept-vingtz-quatorze cannes[22] *de murailhe a la [...] construction de laquelle [...] ouffroyent et estoyent la assemblés pour y dire au moings-disant a la canne.*

Et l'ouverture faicte a la canne, apres plussieurs dites, le prisfaict demura a maistre Lois Tadieu de Rieus, auquel lad. muraille feust deslivree a faire, comme moingz-disant, pour la soumme de troys livres doutze soulz tournois la canne, montant en tout led. prisfaict a la somme de cinq cens cinquante quatre livres huict soulz tournois, a la charge de faire a la construction de lad. murailhe, les fornitures de toutes matieres.

De quoy luy feust passé obligations [aux] condictions en icelles expresees, par [con]servation desquelles, led. Tadieu presta cautions et a la passation d'icelle obligation feust deslivré par advance aud. Tadieu, en deniers contans, la somme de deux cens livres tournois. Et quant au re[couv]rement desd. tours et corps de logis, ne se truva aulcun qui la voulcist entreprandre, d'aultant que c'est une besoigne fort dangerusse, que lesd. maistres tenoient au pris de troys cens livres tournois et y avoit doubte qu'il ne s'en sceussent bien s'acquiter. Sur ce feust advisé q'on envoyeroit, comme de faict on a envoyé, querir quelques recoubvreurs d'ardoyse en Bearn ; ayant pour le reste de certain memoyre dud. seigneur de Brenieu, ou sont mentionnés beaucoup d'aultres reparations, menues et necessaires, esté d'advis qu'elles seroient par le present sursizes et remises l'annee prochaine, soubz le bon plaisir de Sa Magesté, ouy sur le fons des finances maistre Pierre de Serres, commis a la recepte generalle d'icelles aud. conté [...]

22 Une canne équivalant à environ 1,9 mètre, 154 cannes font un total de 292,5 mètres.

13 septembre 1578. Bail à besogne passé par Jacques de Brenieu et le procureur général du comté de Foix, pour les réparations à faire au château. (Acte très abîmé)

Nérac, 30 janvier 1579. Ordonnance originale d'Henri III de Navarre pour le paiement à Jacques de Brenieu de la somme de 854 livres tournois pour les réparations effectuées au château de Foix, soit 554 livres tournois pour les murailles et 300 livres tournois pour la couverture du château.

Juillet 1579. Rôle des fournitures faites pour les réparations du château de Foix.

B 2404

Mazères, 25 décembre 1579. Ordonnance originale d'Henri III de Navarre pour paiement par avance des charpentiers et des maçons qui vont réparer le château de Mazères dans le comté de Foix.
(Acte en partie brûlé)

De par le [Roy]

[A nos am]éz et feaulx conseillers les gens de [nos comptes] [n]ous vous mandons et ordonnons pass[er] [d]espence des comptes que rendra par devant [vous nostre amé et] feal conseiller Jehan de la Fourcade, seigneur de la Fithe, [...] a la tresorerie de nostre maison et recepte generalle [pour] la somme de vingt-deux escuz soleil qu'il a par [...] et de l'ordonnance du seigneur de Quitry[23]*, surintendant de nos [...] affaires et finances, payee et delivree comptant, a savoir XX ecus a Jacques Marquier et Gaspard Borrieu charpenti[ers] par advance sur et tant moins du pris faict avec eulx pour reparer les planchers et portes de la tour sur le portal de l'entr[ee] de nostre chasteau de Mazeres et faire le pont-levys au-devant dud. portal et entree ; et les deux escuz aussi par advance aux maçons qui travaillent a reparer la muraille dud. chasteau [...].*

Annexé : 21 décembre 1579. Bail à besogne et prix-fait avec les charpentiers.
(Acte en partie brûlé)

---

23 Jean de Chaumont, seigneur de Guitry, appelé aussi Chaumont-Quitry, fut chambellan de François d'Alençon puis se rallia à Henri de Navarre après sa fuite de la cour en 1576. Il se convertit au protestantisme et combattit avec succès dans les armées protestantes. À Arques, le roi le fera maréchal de camp. Après avoir remporté plusieurs victoires pour Henri IV, il se retira à Genève. Il mourut en 1592. Jean-Claude Cuigniet, *Dictionnaire Henri IV*, Paris, Grancher, 2007, p. 120.

Jacques Marquier et Gaspard Borrieu promettent de faire *premierement en la tour qu'est sur l'entree dud. chasteau venant de lad. ville, deux grandz portalz tous neufz, chascun de demy pié d'espoisseur et en chascun portal, ung guichet. Plus devant et sur l'entree de lad. Tour, ung pont-levys tout neuf de mesmes façon qu'est le vieulx quy y est de present. Plus en la mesmes tour, deux portes, l'unne bas et en l'entree, et l'aultre hault. Plus une aultre porte pour sourtir de lad. tour sur la courtine dud. chasteau. Plus aultre porte devers la mesmes courtine et en l'endroit que sera necessaire. Toutes lesquelles portes seront neufves et de l'espesseur susd. et le tout de chaisne*[24]. *Plus en la mesmes tour promettent faire troys planchiers et le couvercle d'icelle, le tout aussy de chaisne. Plus quatre degrés aussy de chaisne pour monter de l'ung estage a l'aultre. Plus les finestrages qui seront necessaires pour fermer troys croisees aussy de chaisne et tout ce dessus prest a ferrer. Plus promettent aller parer et acoutrer tout le fustage que pour ce dessus faire sera necessaire, au boys appellé de la Taule a Gibel*[25] *[...].*

B 2423

Nérac, 6 février 1580. Ordonnance originale d'Henri III de Navarre ordonnant le paiement au sieur de la Coste, maréchal des logis du roi de Navarre[26], de 100 écus à prendre sur les recettes du comté, pour payer ces réparations.

2 avril 1580. Deux états détaillés du montant des réparations (maçonnerie et charpente) faites au château de Mazères en Foix.

(Actes en partie brûlés)

B 2486

Nérac, 18 juin 1580. Ordonnance originale d'Henri III de Navarre pour le paiement d'une pension annuelle de 100 livres tournois à Jean de Serres, capitaine du château de Foix[27].

(au pied de la requête signée par Jean de Serres)

---

24 Il faut comprendre de « chêne ».

25 Gibel, commune de la Haute-Garonne, proche de Mazères.

26 Il s'agit de Pierre de La Coste, aussi viguier et capitaine du château de Pamiers. Le sieur de La Coste était un homme de confiance du roi de Navarre, qui l'envoya en mission auprès des réformés de Genève en 1582. Charles de La Hitte, *op. cit.*, p. 49-50, n. 3. Il figure, toujours en qualité de maréchal des logis du roi de Navarre, sur les états de sa maison établis en 1585 et 1588. Jacques Perot, « La maison du roi de Navarre en 1588 », *Bulletin de la Société des Amis du château de Pau*, n^elle^ série n°97, p. 3-39.

27 Voir supra note 20.

B 2548

Nérac, 1er janvier 1582. Ordonnance originale d'Henri III de Navarre concernant le remboursement des frais du sieur de Montbrison, gouverneur du château de Tarascon[28] pour l'entretien de la garnison et du château.

B 3268

13 avril 1599. Quittance du capitaine du château de Montaut pour 120 écus sol reçus pour les gages des trois soldats affectés à la garde du château.

1599-1600. Dossier sur les réparations faites au château de Tarascon.

S.d. [1599]. Supplique de Pierre de Miglos[29] pour obtenir la visite du château de Tarascon dont il est le capitaine et ordonnance de la chambre des comptes du 3 mars 1599 à ce sujet.

16 avril 1599. Devis des réparations nécessaires pour le château de Tarascon, par Guilhem Bernet, maître maçon de Tarascon.

S.d. [1599]. Supplique de Pierre de Miglos pour obtenir la somme nécessaire aux réparations du château de Tarascon et ordonnance de la chambre des comptes de Pau du 26 août 1599 à ce sujet.

Janvier 1600. Procès-verbal du marché passé avec Jean Cabanac pour la réparation du château.

2 novembre 1600. Attestation par les consuls de Tarascon que les réparations ont bien été faites au château pour un montant de 21 écus sol.

B 3279

1599-1600. Dossier sur les réparations au château de Pamiers.

---

28 Dans le rapport sur le comté de Foix adressé en 1585 au roi de Navarre qui l'en avait nommé gouverneur en 1584, le sieur d'Audou soulignait l'importance stratégique de la place de Tarascon pour la sécurité du comté de Foix, en particulier face aux espagnols tout proches : « Veu l'importance de ceste place et le peu d'assurance qu'il y a aux habitans, il est besoing de la remettre en telle reparation qu'elle soit desormais deffensable et a ceste fin y entretenir six soldatz pour le moings. Quant a la reparation, elle ne sauroit couster plus de cent escus bien mesnagéz et cependant, il en peult revenir grand proffit et utilité. Lorsque led. sieur de Daudou y estoit, il y trouva le sieur de Regoirans qui y commande et pense que s'il y est continué, il s'en acquitera bien et fidellement. »
8 février 1585. *Affaires de Foix representéz au Roy par le sieur Daudou gouverneur dud. pais, respondu par Sa Majesté en l'année 1585.* Article VI. Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, E 457.

29 Le réformé Pierre de Miglos, sieur de Rigoyrans avait été nommé gouverneur de Tarascon à la suite du coup de force mené sur cette ville par d'Audou et ses troupes en septembre 1582. Quelques mois auparavant, le 3 janvier, Henri de Navarre avait ordonné au vicomte de Pailhès de faire démanteler ce château et la ville, pour éviter la propagation des troubles. Cet ordre ne fut visiblement pas suivi d'effet. Charles de La Hitte, *op. cit.*, p. 45-46.

S.d. Supplique du capitaine du château de Pamiers pour que soit réparé *icelluy chasteau, tant a cause de viellesse que pour estre assis de l'un des costé sur une motte de terre mouvante par succession de temps, les eaues la faisant escrebauler et fondre peu à peu, ont enfondré par pieces la plusgrande partie dud. chasteau, mesmes ceste annee presente, une partie en a esté emportee, de sorte que maintenant, il n'y a commodité aulcune pour tenir lesd. prisonniers en asseurance, chose qui est tresprejudiciable, tant a vostre Majesté, que au publicq, et particulierement aussy au supliant, lequel en reçoit beaucoup d'incommodité et reproche des habitans de ladicte ville, lorsque les prisonniers s'evadent et d'aultant que encores il reste ung coing dud. chasteau qui est en terrouer ferme, lequel a peu de fraiz se pouroit accommoder pour mettre lesd. prisonniers en asseurance […].*

Juin 1599. Procès-verbal de visite du château de Pamiers et baux à besogne pour sa remise en état.

B 3282

1594-1599. Divers actes dont réparations au château de Montaut en Foix et ordonnances à ce sujet (20 octobre 1598)

B 3317

S.d. [1601]. Supplique de François Ferrailh, capitaine du château de Montaut en Foix, pour que ce château soit réparé.

S.d. [1601]. Liste des travaux.

3 juillet 1601. Ordonnance de la Chambre des comptes pour que lui soient payés 50 écus sol et quittance de Ferrailh en date du 3 octobre suivant.

B 3321

1600-1602. Dossier sur les réparations du château de Foix.

Juillet 1600. Supplique de Raymond de Materot, capitaine du château de Foix[30], à la Chambre des comptes de Pau, pour qu'une visite du château et un état des réparations qui y sont nécessaires soient effectués.

A nosseigneurs tenans la Chambre de comptes a Pau, supplie humblement noble Raimond de Materot, gentilhomme de la chambre

30 Le capitaine Comte mourut en avril 1600 « affligé d'une colique passion ». Henri IV nomma donc Raymond de Materot ou Matrot, gentilhomme ordinaire de sa chambre, pour lui succéder. Delescazes qualifie ce personnage d'« homme de cœur et de courage, prudent, pacifique et nourri parmi le cliquetis des armes ». Delescazes, *op. cit.*, p. 153.

ordinaire du roy et cappitaine du chasteau de Foix, qu'ayant prins possession dud. chasteau et faict visitte d'icelluy pour y remarcquer et recognoistre ce qui est necessaire pour la conservation d'icelluy, il y a trouvé plusieurs grandz deffaultz et quy menassent une notable ruyne en icelluy, nottamant une gallerie quy est pres la tour ronde et par laquelle l'on va au corps de garde, qui s'y faict tant de jour que de nuyt, les aiz et poutres de laquelle sont entierement pourris et qui tesmoignent une prompte et inevitable ruyne.

Comme pareilhement, la cisterne dud. chasteau est en sy miserable estat qu'elle ne peult retenir comme poinct d'eau et quy, neanmoingz, est comme la princippalle et plus necessaire piece dud. chasteau, pour la difficulté et impossibillité qu'il y auroict de prendre de l'eau d'ailheurs quand la place se trouveroict bouclee, comme il est advenu despuis peu d'annees ensa ; oultre ung nombre infiny d'aultres ruynes quy sont visibles et apparantes, soict pour des degrés pour aller a lad. tour ronde et du pont-levis, comme pareilhement pour le couvert du corps general de tout le bastiment et des tours et dongeons, quy se rendroient inhabitables et sur le poinct d'une prompte perdition, par les pluyes et aultrement, ce quy reviendroict au tresgrand doummaige et interest de Sa Magesté, ruyne, decippation et demollition de la place, sy par vous n'y est promptement pourveu, avant que l'hiver arrive […].

8 juillet 1600. Procès-verbal de la visite du château de Foix faite par Louis Tadieu[31], maçon de Varilhes et maître juré des œuvres et réparations pour le roi et comte de Foix et Arnaud Arnaud, maître charpentier de Foix.

Premieremant, avons treuvé estre necessaire fere et accomoder le plancher de la gallerye de la tour de la grand salle tirant a la tour ronde et la couvrir a neufz. Pour quoy fere, fault ung sommier[32] *de cinq canes de long que coustera huict livres, et par cecy VIII l.*

Plus fault doutze traux[33] *de trois cannes et deux de cinq cannes de long que cousteront doutze livres, pour cecy XII l.*

Plus seitze chevirons[34] *de quatorze canes de long que cousteront unze livres, pour cecy XI l.*

---

31 On peut supposer qu'il s'agit de celui qui effectua des réparations au château de Foix en 1578 ou de son fils. Voir plus haut, l'acte du 1er septembre 1578.

32 Pièce de bois horizontale surmontant l'extrémité des solives.

33 Pluriel de *trail,* poutre, solive.

34 Signifie échafaud ; sans doute ici échafaudages.

Plus doutze charges de postain[35] *que cousteront doutze livres, par cecy XII l.*

Plus quinze cens clous que cousteront trois livres dix soulz, pour cecy III l. X s.

Plus doutze centz thuilles canal que cousteront dix-huict livres, pour cecy XVIII l.

Plus fault faire une murailhe au garderobbe de la grand salle, sans laquelle murailhe led. garderobbe et chambres quy sont au-dessus tumberoict. Pour faire laquelle murailhe coustera trante-six livres t., par cecy XXXVI l.

Plus est necessaire fere ung pillier de pierre de tailhe pour porter et soubstenir lad. gallerie, que coustera trente livres, par cy XXX l.

Plus est necessaire faire deux arcades, sive *arboux*[36]*, a la petite gallerie tirant a la tour ronde, sans lesquelles arcades l'on ne peult passer, a cause que les vieilhes sont tumbees et cousteront six livres, par cecy VI l.*

Plus est grandement necessaire racoutrer la cisterne et y faire une camisade par dehors, et la garnir par dedans pour retenir et conserver l'eau, ou faudra employer du bitum et autres drogues, que coustera soixante livres, pour cecy LX l.

Et parce que les canalz de bois par lesquelles l'eau se receoit et conduict dans lad. cisterne sont toutes rompues et pourries, il est tresnessaire [sic] faire de nouveau canalz de bois de coural[37] *quy cousteront quarante livres, pour cecy XL l.*

Plus est aussy necessaire faire racoutrer les moullins a bras, garnir les roues de bon bois de coural, que coustera vingt livres, pour ce cy XX l.

Plus est tresnecessaire rabattre et rappezer la murailhe de la grand tour dicte des Cappelas[38]*, et l'arcade ou arboult du grand tinel*[39]*, pour*

35 Postain ou potain (potin etc), pourrait signifier cuivre.

36 Arcs ou voûtes de pierre.

37 Coural ou coral : bois très dur.

38 Que faut-il comprendre par la dénomination « grande tour ». On pourrait supposer qu'il s'agit de la tour carrée du milieu, la plus imposante. D'autant plus que la « tour ronde » est nommément citée ainsi dans un alinea précédent et qu'il semble bien s'agir de deux bâtiments distincts. Toutefois le surnom « de Las Cappelas » surprend ici, puisque la chapelle du château a été localisée précisément dans la tour ronde… F. Pasquier et R. Roger, *op. cit.*, p. 117-118.

39 Grande salle de réception.

quoy faire y faudra doutze canes de murailhe de plus, sans laquelle lad. tour tomberoict, y ayant ja une grande partie d'icelle ruinee et tumbee, ce que coustera soixante livres t., pour ce cy LX l.

Plus fault racoutrer le grand tinel pres la seconde porte, fermer quelques trous, tant dehors que dedans que coustera trente-six livres, pour cecy XXXVI l.

Plus est necessaire faire une murailhe de vingt-quatre canes de long, tirant de la tour de la cloche a la premiere porte, parce que de cest endroict les prisoniers ordinairement se sauvent et sans lad. murailhe, le chasteau pourroict estre surprins, que coustera vingt-quatre escutz sol, que sont septante-deux livres, pour ce cy LXXII l.

Plus est necessaire fere doutze cannes de murailhe pour conserver le four et bastiment y joignant, au lieu d'ung vieulx courondat[40] *qu'il y soulloit avoir, quy est tout ruyné, que coustera trente-six livres, pour ce cy XXXVI l.*

Plus y fault faire ung planchier ou fauldra employer doutze pieces de bois appellés traux, que cousteront neufz livres, pour ce cy IX l.

Plus six charges postain, que cousteront six livres, pour ce cy VI l.

Plus pour la ferreure trois livres, pour cecy III l.

Plus fault faire la chiminiere a la premiere porte, a cause que celle que est, est tumbee, que coustera six livres, pour cecy VI l.

Plus fault racoustrer le planchier quy est au bastiment de la premiere porte, a cause que celluy quy y est est tout pourry, et y faudra mettre dix pieces de bois appelle traux, que cousteront sept livres dix soulz t. pièce, cy VII l. X s. t.

Pour sept charges postain sept livres, pour cecy VII l.

Plus pour les clous et chevilles, cinq livres, pour ce V l.

Plus seroict bon faire recouvrir le grand [tinel] appellé d'Armaignac[41], *quy tire vingt-cinq canes de long et quatorze de large, pour quoy fere*

40 Cloison de bois et terre, par extension, colombage.

41 Par un acte de 1584, Le Dain demandait au roi de Navarre le remboursement des sommes qu'il avait dépensées pour « quelque comodité de logis en l'estaige de l'endroit du tinel d'Armaignac ». Le roi qui, lors de son passage à Foix, avait pu constater la réalité des améliorations réalisées, ordonna que la somme de 366 écus 2/3 lui soit versée. F. Pasquier et R. Roges, *op. cit.*, p. 48-50.

fauldroict vingt-quatre saumiers de longueur de sept cannes, quy cousteront cent huictante-huict livres, pour cecy C IIIIXX VIII l.

Plus y fauldroict deux cens chevirons de quatre canes de longueur chacun, que cousteroient cent-vingt livres t., pour cecy CXX l.

Plus cent charges postain, que cousteroient cent livres, pour ce cy C l.

Plus vingt milliers de thuille canal, a raison de quinze livres millier cousteroict trois cens livres, pour cecy IIIc l.

Plus y fauldroict ung millier de clous et ung quintal chevilles de fer, que cousteroict quinze livres pour cecy XV l.

Plus au coing de la murailhe vers l'Arget, quy tumbe, fauldroict faire ung pillier de pierre et une arcade, sive *arboult, au millieu pour passer et y fere ung cul de lampe pour la deffense du cousté de lad. murailhe, que cousteroict trois cens livres, pour cecy IIIc l.*

Plus seroict bon couvrir la prison appellee le trou de l'Aze[42]*, pour quoy faire y faudroict emploier trois pieces de bois appellés parafelz, de longueur de cinq canes, deux autres pieces de bois appellé traux de mesme longueur de cinq canes, quatre chevirons de longueur de quatre canes et demie, que cousteront trente-six livres, pour cecy XXXVI l.*

Plus cinquante charges postain, que cousteront cinquante livres t., pour cecy L l.

Plus doutze livres de ferrures, tant clous que chevilhes, que cousteront doutze livres, pour cecy XII l.

Plus seroict bon racoutrer le planchier du bastiment appellé le Leguié[43] *que cousteroict vingt livres t., pour cecy XX l*

Plus pour la ferreure, trois livres, pour ce.

Plus a la tour de la Gaudeilhe seroict bon fere trente cannes de murailhe pour aller a couvert au molin farinier qui est hors le chasteau, que cousteroict quatre-vingtz-dix livres, pour ce LXXXX l.

Ce dessus certiffions avoir veu, calcullé et visitté en Dieu et conscience, en foy de quoy nous sommes soubzsignés. A Foix, le sabmedy huictiesme juillet mil six cens.

---

42 L'aze est un âne ou un baudet.

43 Autre lecture possible : Légnié, qui signifie le lieu où est stocké le bois, le bûcher.

Paris, 2 mars 1602. Ordonnance originale d'Henri IV ordonnant le paiement des ouvriers ayant travaillé ou travaillant encore à ces réparations.

B 3370

Paris, le 6 mai 1605. Ordonnance originale d'Henri IV ordonnant le paiement au sieur de Materot, gouverneur ordinaire du château de Foix de la somme de 513 livres 3 sous tournois pour le rembourser des dépenses qu'il a faites lors des réparations du château.

S.d. [1604]. Supplique de Raymond de Materot à ce sujet et rôle des dépenses ; ordonnance de la Chambre des comptes du 16 août 1604.

B 3376

1605. Travaux au château de la Bastide-de-Sérou.

S.d. [avril 1605]. Supplique du capitaine du château de la Bastide-de-Sérou pour que son château soit réparé.

A vous, monsieur le seneschal du conté de Foix, vostre lieutenant et cour.

Supplie humblement noble Hierosme Dupuy, seigneur de Pradieres, cappitaine du chasteau de la ville de la Bastide-de-Ceron, second chef de la chastelainie de ced. conté, que depuis un an et demy, les effortz des ventz et le mois de juing dernier une foudroyante gresle et aussi depuis deux ou trois jours, les ventz inpetueux, ont fracassé et enporté en plusieurs endroitz les tuiles, aix et chevrons, et causé telles demolitions que les plus beaux membres dud. chasteau s'en vont entierement ruinés, si promptement n'y est remedié […].

27 juillet 1605. Procès-verbal de visite du château de la Bastide-de-Sérou et devis des travaux qui y sont nécessaires.

(Acte très effacé par l'humidité)

On voit par la multiplicité de ces actes, à la fois le soin apporté aux châteaux et places fortes du comté de Foix sous le règne d'Henri IV de France et de Navarre, et leur mauvais état récurrent. Les guerres, les émeutes et le manque d'argent nécessaire à un entretien régulier avaient rendu plusieurs citadelles du comté de Foix en si piteux état, qu'elles ne jouaient plus que médiocrement leur rôle de refuge ou de prison. Après la reprise des guerres sous Louis XIII toutefois, elles furent considérées comme encore trop dangereuses par le pouvoir royal qui prit des mesures radicales : il ordonna le démantèlement de Mazères, Pamiers, Saverdun, puis Montaut, Tarascon, Roquefixade et Le Carla. Quant aux châteaux de

Montgailhard et Mérens, ils furent complètement rasés. Seul celui de Foix fut épargné[44].

Léonard Gaultier, *Henri IV à cheval devant un champ de bataille,* burin, 1610
Pau, Musée national du château, P.58.42.4

44 F. Pasquier et R. Roger, *op. cit*., p. 55-56.

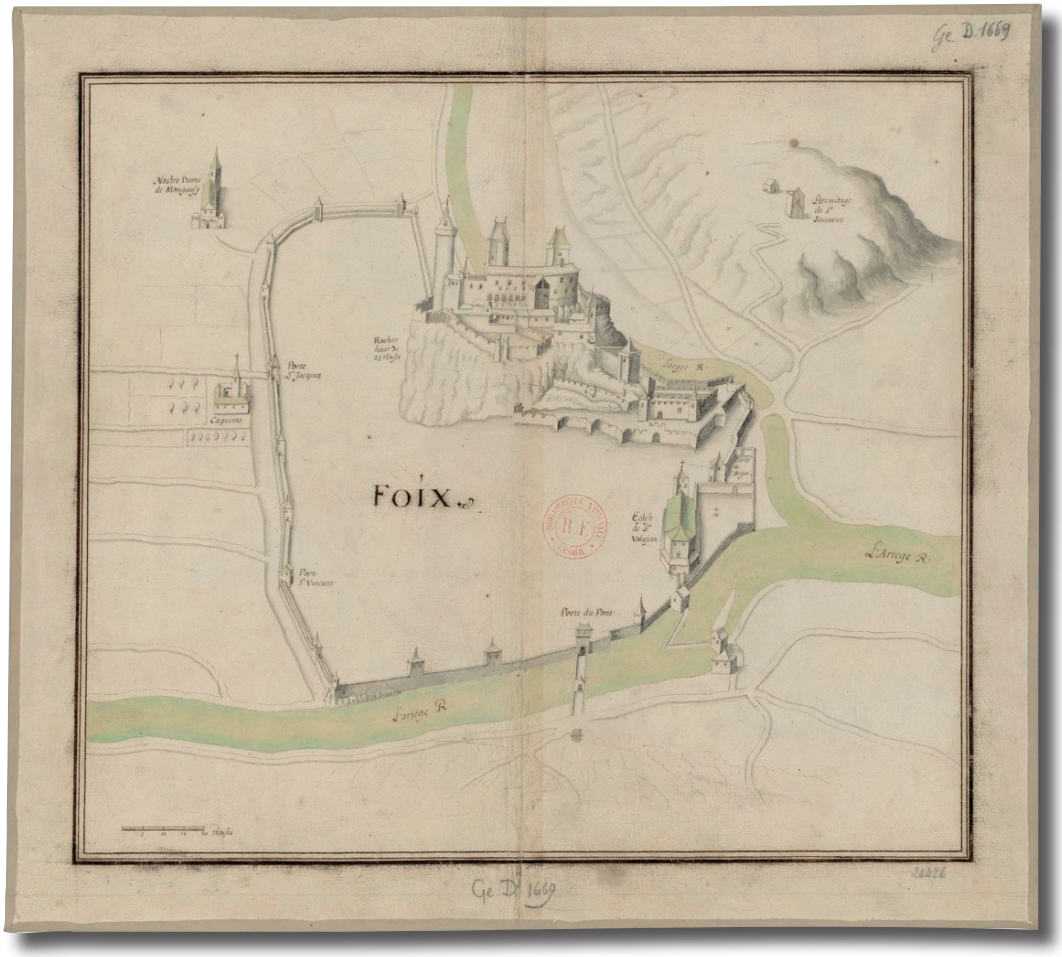

Plan du château et de l'enceinte de Foix, s.l.s.d. [1er tiers du XVIIe siècle], 41 x 36 cm.
BnF, département des estampes et de la photographie, GE D-1669